



### **Chargé des relations avec les concurrents :**

M Philippe DOLIQUE

Licence n° 122520

M Michel GUENET

Licence n° 196276

### **Chargé des relations avec la presse :**

M. Mathias LEVEUGLE

### **Responsable Radio :**

M. Jean-Pierre LENGLET

Licence n° 179793

### **Speaker :**

M. Bernard FAUCONNET

Licence n° 198167

- Le circuit du Santerre comprend 17 postes de commissaires.
- 26 commissaires assurent la sécurité de l'épreuve.
- Le poste 1: présence de 3 commissaires et équipé de 3 extincteurs de type PP6, EP6 et PP9.
- Les postes 2 à 17: présence de 2 commissaires et équipés de 2 extincteurs de type EP6 et PP6.
- Durant l'épreuve, présence de 2 ambulances avec le personnel.
- Le matériel de réanimation est fourni par le médecin officiel de l'épreuve.
- Le circuit est équipé d'un espace médicalisé non-permanent.
- Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.
- Le circuit est équipé d'une Drop Zone.

### **1.2P. Eligibilité**

Les 6 heures d'Endurance tout terrain du SANTERRE comptent pour :

- Le Championnat de France d'Endurance tout terrain des groupes T1A et T3.
- Le Championnat de France d'Endurance 4x4 des groupes T2/T2B/T2B+/4x4 classic.
- Le Challenge Endurance 2 roues motrices.
- Le Challenge Endurance 4X4 classic.
- Le Challenge Endurance SSV.
- Le Challenge 6 Heures ETT (épreuves de Bordeaux, du Santerre et de l'orléanais).

### **1.3P. Vérifications**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications techniques et administratives, qui auront lieu le **samedi 12 mai 2018 de 08h30 à 12h sur le site du circuit**. Si à la date du jeudi 10 mai 2018, le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro suivant : **03.22.78.42.28**. ou **06.82.51.85.25**

Les opérations de démontage et de contrôle finales seront effectuées au garage ADS DEPANNAGE à ROIGLISE (80) au taux horaire de main d'œuvre de 60 Euros T.T.C..

### **1.3.8P. Limitation de changements de pièces**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard circuits asphalte FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. Demandes d'Engagements - Inscriptions**

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer aux 6 heures d'Endurance Tout Terrain du SANTERRE doit envoyer au secrétariat **TEAM BOUT'S 9 rue Henri Thiébaud 80700 ROIGLISE**, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le samedi 5 mai 2018 (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement (comprenant fourniture transpondeurs, arrosage piste et plein cuves) sont fixés à :

- avec la publicité obligatoire de l'organisateur à **700 €**
- sans la publicité de l'organisateur à **1100 €**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **65 voitures maximum**.

### **3.2P. Equipages**

Un équipage peut être composé de 2, 3 ou 4 pilotes maximum.

**Cette course est autorisée avec un coéquipier.**

### **3.2.3P. Temps de conduite**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

### **3.3P. Numéros**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. Voitures autorisées**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

### **4.2.2.P. Pneumatiques**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

### **4.2.3.P. Assistance**

#### **4.2.3.1.P. Remorquage**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

#### **4.2.3.2.P. Zone des stands**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

La **vitesse** dans la zone des **stands** sera limitée à **20km/h**.

Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

**Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet dès qu'il quittera l'enceinte du circuit.**

#### **4.2.4.P. Ravitaillement**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard le jour des vérifications.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. Description**

Les 6 heures d'Endurance Tout Terrain du Santerre se déroulent en une manche de 6 heures sur un circuit de 4,440Km conforme aux critères d'Approbaton des Circuits Tout terrain. Le circuit « du Santerre » est situé rue de Péronne territoire de la commune de FLAUCOURT (80200).

### **6.6P. Parc fermé final**

Le parc fermé final est obligatoire à la fin de la course. Il est situé sur le circuit après la ligne de départ.

### **6.7P. Tableau d'affichage officiel**

Il sera situé au bout des stands côté circuit face aux cellules des officiels. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### **6.8P. Permanence**

Il est possible de contacter l'organisation durant tout le week-end en se rendant à leur cellule de permanence ou en appelant au : **06.82.51.85.25**

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

### **7.2P. Essais**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

### **7-5P. Course**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

Les 6 heures d'endurance tout terrain du Santerre se dérouleront en une seule manche de 6 heures non stop et ce le dimanche de 10h00 à 16h00.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit « du Santerre » est strictement interdite. Le pilote engagera sa responsabilité et celle de son équipe. Il assumera toutes les conséquences de son infraction. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par l'exclusion définitive comme prévu à l'article 8.4 PENALITES.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

Conforme au Championnat de France endurance tout terrain FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Une cérémonie de podium aura lieu 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé le dimanche 13 mai 2018 sur le haut des stands et ce en partant par la fin du classement final.

- Un trophée ou une coupe sera remis par équipe sur la base du classement final scratch à l'issue des 6 heures du Santerre. L'équipe classée qui ne se présentera pas perdra le bénéfice de leur trophée ou coupe.
- Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

# 6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

### Horaires – Timing du Week-end

<b><i>12 MAI 2018</i></b>	
8h30 à 12h00	Contrôle administratifs et technique sur le circuit
11h00	Réunion du collège
A partir de 12h00	Repas des commissaires, officiels et organisateurs
13h45	Mise en place des commissaires sur le circuit
14h00	Briefing des concurrents devant le PC course
<b>14h30 à 16h00</b>	<b>Séance d'essais chronométrés</b>
<b>17h00 à 18h30</b>	<b>Séance d'essais qualificatifs</b>
A partir de 19h30	Repas des commissaires, officiels et organisateurs
<b><i>13 MAI 2018</i></b>	
08h30	Convocation des commissaires
08h45	Mise en place des commissaires sur le circuit
<b>09h30</b>	<b>Ouverture des stands et mise en grille des véhicules</b>
09h45	Fermeture de la sortie des stands jusqu'au départ
<b>10h00</b>	<b>Départ de la course de 6 heures (<u>DEPART ARRETE</u>)</b>
<b>16h00</b>	<b>Arrivée de la course et mise en attente sur circuit sous régime parc fermé</b>
<b>A partir de 16h00</b>	<b>Remise des prix à l'arrivée en haut des stands et mise en parc fermé</b>
16h30	Affichage du classement définitif si aucune réclamation

